



« Rendez-vous de carrière » Etes-vous concerné-e ?

Pour rappel, les nouveaux « Rendez-vous de carrière » doivent permettre une « accélération » d'un an de la carrière pour 30% des enseignant-e-s aux 6^{ème} et 8^{ème} échelons, et permettre le passage à la Hors-Classe pour une partie des collègues à partir du 9^{ème} échelon. Etes-vous concerné-e cette année par un Rendez-vous de carrière ?

Oui, vous êtes concerné-e dans les cas suivants :

- 1^{er} RDV de carrière : vous êtes dans la 2^{ème} année du 6^{ème} échelon (entrée dans l'échelon 6 entre le 01/09/2016 et le 31/08/2017)
- 2^{ème} RDV de carrière : vous êtes au 8^{ème} échelon avec 18 à 30 mois d'ancienneté à la date du 31/08/2017 (entrée dans l'échelon 8 entre le 01/03/2015 et le 01/03/2016)
- 3^{ème} RDV de carrière : concerne les enseignant-e-s dans la 2^{ème} année du 9^{ème} échelon (entrée dans l'échelon entre le 01/09/2016 et le 31/08/2017)

Dans l'un de ces 3 cas, vous devriez « inaugurer » ces nouveaux « Rendez-vous de carrière », qui remplacent les inspections. Normalement, tou-te-s les collègues concerné-e-s ont reçu, en juillet, un message sur leur boîte électronique académique (prenom.nom@ac-academie.fr). Ce rendez-vous de carrière devrait, d'après le corps des inspecteurs, être « plus simple » que les anciennes inspections.

Le Journal Officiel du 18 octobre 2017 détermine les grilles d'évaluation qui seront utilisées lors de ces rendez-vous de carrière pour les enseignant-e-s du privé.

Vous pouvez les retrouver ici (et dans les pages suivantes) :

[Grilles d'évaluation rendez-vous de carrière](#)

De nombreuses questions restent en suspens : comment seront « départagé-e-s » les enseignant-e-s pour bénéficier de cette « accélération » prévue pour 30% des collègues aux 6^{ème} et 8^{ème} échelons, puisque tou-te-s les collègues devraient au final être positionné-e-s dans « 4 cases » ? Quelle « autorité académique » déterminera l'évaluation finale ? Le recteur ? La CCMA/CCMI ?

Nous rappelons ici les règles que le Ministère a lui-même déterminé pour les nouvelles modalités d'inscription. Force est de constater qu'il est incapable de les mettre en œuvre correctement et que, selon les académies et les disciplines d'enseignement, il va y avoir un temps de désorganisation dont le Ministère est entièrement responsable

Pour rappel, retrouvez en ligne notre document complet sur cette nouvelle évaluation : [Nouvelles modalités d'évaluation des enseignant-e-s](#)

Ce n'est pas clair ?

Comment ça se passe dans votre académie ?

Vous souhaitez témoigner sur votre propre RDV de carrière ?

Des questions ?

Contactez-nous :

contact@cgt-ep.org

Compte rendu du rendez-vous de carrière des enseignants

Modèle 1 : utilisé pour les enseignants Certifiés, PLP, PEPS, Professeurs des Ecoles, Agrégés

Niveau d'expertise	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent	
Maitriser les savoirs disciplinaires et leur didactique					Evalué par l'inspecteur
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves					
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves					
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves					
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves					
Coopérer au sein d'une équipe					Evalué par le chef d'établissement
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement					
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages					
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques					Evalué par l'inspecteur et le chef d'établissement
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation					
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel					

Appréciation générale des évaluateurs (l'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux) :

- 1) Appréciation littérale de l'inspecteur (10 lignes)
- 2) Appréciation littérale du Chef d'établissement (10 lignes)

Observations de l'agent (10 lignes maximum) :

Appréciation finale de l'autorité académique :

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

Les éléments figurant ci-dessus sont communiqués à l'agent

Compte rendu du rendez-vous de carrière des enseignants

Modèle 2 : utilisé pour les professeurs certifiés exerçant en documentation

Niveau d'expertise	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent	
Maîtriser les connaissances et les compétences propres à la culture de l'information et des médias					Évalué par l'inspecteur
Concevoir, mettre en œuvre et animer des séquences pédagogiques prenant en compte la diversité des élèves					
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves					
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves					
Assurer la gestion du centre de ressources, contribuer à la définition de la politique documentaire de l'établissement et la mettre en œuvre					
Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international					Évalué par le chef d'établissement
Coopérer au sein d'une équipe					
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les partenaires de l'établissement					
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques					Évalué par l'inspecteur et le chef d'établissement
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation					
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel					

Appréciation générale des évaluateurs (l'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux) :

- 1) Appréciation littérale de l'inspecteur (10 lignes)
- 2) Appréciation littérale du Chef d'établissement (10 lignes)

Observations de l'agent (10 lignes maximum) :

Appréciation finale de l'autorité académique :

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

Les éléments figurant ci-dessus sont communiqués à l'agent

Compte rendu du rendez-vous de carrière des enseignants du premier et du second degré exerçant des fonctions de chefs d'établissement

Niveau d'expertise	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Maitriser les savoirs disciplinaires et leur didactique				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves				
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves				
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves				
Coopérer au sein d'une équipe				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				

Évalué par l'inspecteur uniquement

Appréciation générale de l'évaluateur :

1) Appréciation littérale de l'inspecteur (10 lignes)

Observations de l'agent (10 lignes maximum) :

Appréciation finale de l'autorité académique :

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

Les éléments figurant ci-dessus sont communiqués à l'agent